

## FICHE DESCRIPTIVE

### REALISATION D'UN DOUBLET DE PUIITS POUR UNE POMPE A CHALEUR SUR LA COMMUNE DE DESTRY

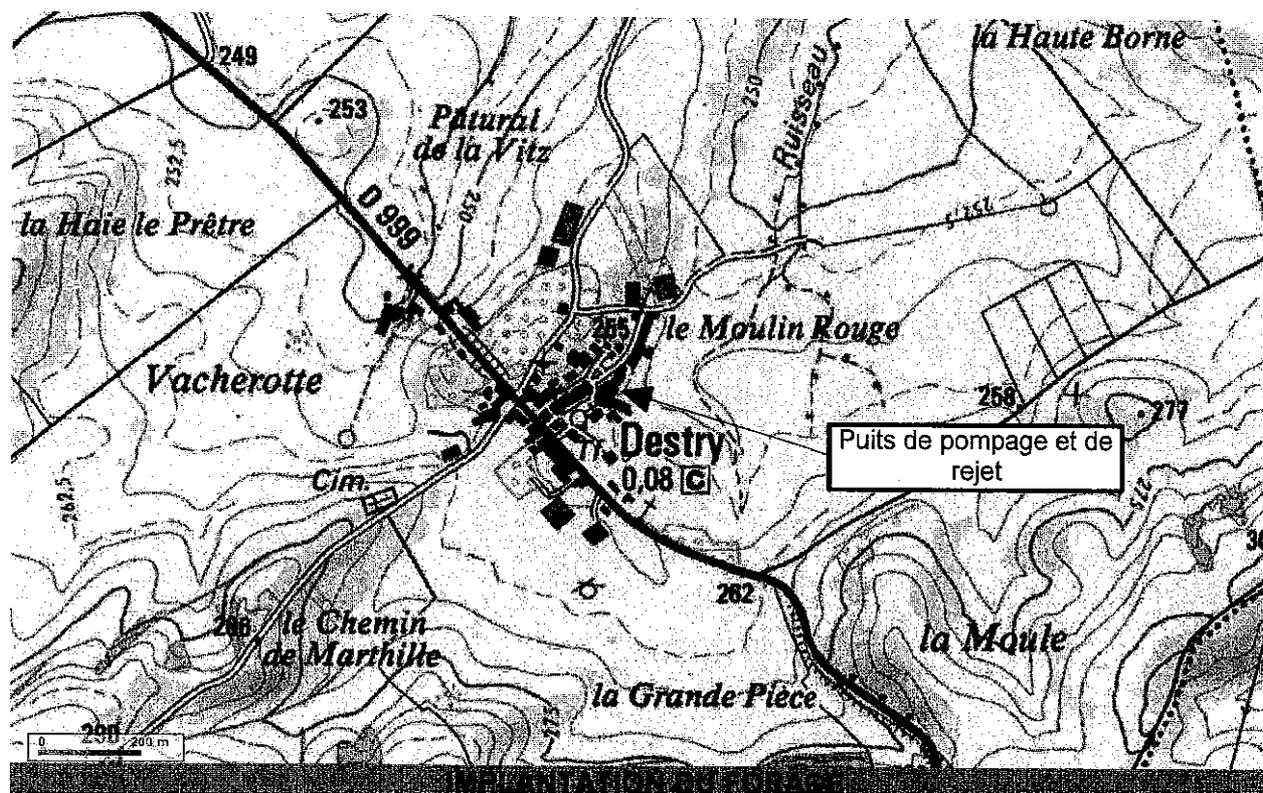
Réception n° 57-2012-00035

#### GENERALITES

**Maître d'ouvrage :**  
Madame Françoise CANTENEUR  
49 rue de l'Eglise  
57340 - DESTRY

Tél : 03 87 86 19 95

#### Plan de situation des forages



Nom et code de la masse d'eau souterraine : Plateau lorrain versant Rhin (FR CG008)

Le forage sera implanté sur la parcelle section 1 n° 76 de la commune de DESTRY.

Le doublet de forage servira pour le fonctionnement d'une pompe à chaleur pour une habitation sise 42 rue du Moulin.

Les coordonnées Lambert II étendu sont les suivantes :

	X	Y
Captage	911 352 m	2 446 832 m
Rejet	911 365 m	2 446 833 m

## CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES

	Puits de pompage	Puits de rejet
Terrains traversés	Alluvions récentes quaternaires Dolomie en dalles, marnes bariolées et grès à roseaux du Keuper moyen	
Masse d'eau	Masse d'eau imperméable localement aquifère (CG008)	
Technique de forage	Marteau fond de trou avec tubage provisoire	
Foration	Diamètre 180 mm	
Équipement	Crépine PVC à fentes Diamètre 112/125 mm de 17 à 37 m avec bouchon de fond	
	Tube plein : PVC Diamètre 112/125 mm de 0 à 17 m	
Profondeur prévisionnelle	40 m	
Tête d'ouvrage	Avant-puits hors de sol composé d'un anneau en béton de diamètre 1 000 mm avec fond bétonné et capot métallique étanche de fermeture verrouillable Tubage à + 0,5 m/radier de fond	
Essai de pompage	<b>Pompage de dessablage et d'essai</b>	
	Pompage de dessablage pendant 8 heures Q <sub>max</sub> = estimé à 8 m <sup>3</sup> /h	Pompage de dessablage pendant 8 heures Q <sub>max</sub> = estimé à 8 m <sup>3</sup> /h
	Essai du doublet à 8 m <sup>3</sup> /h pendant 12 heures en continu	
	<b>Rejet des eaux pompées</b> Rejet après filtration à même le sol	

Le puits de pompage alimentera une pompe à chaleur avec un débit de circulation maximal de 3,7 m<sup>3</sup>/h. La PAC assurera la production de chaleur pour le chauffage de l'habitation et pour l'eau chaude sanitaire. Le fonctionnement s'étalera entre début octobre et fin avril pour le chauffage du bâtiment, soit 210 jours par an à raison de 12 heures par jour, et tout au long de l'année pour la production d'eau chaude sanitaire à raison de 2 heures par jour.

## RÉGIME DU FORAGE

Le volume d'eau maximal annuel pompé sera de 10 600 m<sup>3</sup>.

Un compteur sera disposé sur le circuit d'eau pompée dans le puits de captage.

Pendant la phase de réalisation des travaux de forage, les déblais de forage seront stockés à proximité de la machine.

Les hydrocarbures nécessaires pour le fonctionnement de la sondeuse seront stockés sur une aire étanche de type cuvette de rétention. Ce dispositif sera protégé des intempéries par une bâche.